



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83517

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre de la défense sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la Commission ministérielle de la jeunesse au ministère de la défense.

Texte de la réponse

Créée par un arrêté du 22 novembre 1955, la commission de la jeunesse fonctionnant au ministère de la défense porte l'appellation de commission armées-jeunesse (CAJ). Elle est notamment chargée de favoriser la connaissance mutuelle de la jeunesse et des armées, de promouvoir l'esprit de défense et de préparer les jeunes à leur responsabilité de citoyen, s'attachant de la sorte à renforcer le lien entre la communauté nationale et les armées. Présidée par un officier général, la CAJ comprend dix à quinze officiers ou fonctionnaires ayant à connaître des questions intéressant la formation, l'instruction et l'organisation du personnel des forces armées, et de nombreux représentants de mouvements, d'institutions et d'associations de jeunesse et de sports, qui siègent à la commission de manière bénévole. Le délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances, chargé de coordonner les actions du ministère vers la jeunesse, est également membre de cette commission, qui se réunit tous les mois sur convocation de son président. La CAJ est dotée d'un secrétariat général, composé d'un effectif de dix personnes (cinq civils et cinq militaires). Cette structure anime quatre groupes d'études permanents, dont les travaux, portant sur des problématiques liées à la jeunesse choisies par le cabinet du ministre, donnent lieu à la rédaction d'un rapport annuel assorti de propositions. Le secrétariat organise en outre un grand événement annuel (colloque intitulé « Les jeunes et la défense européenne » à la fin de l'année 2014, manifestation sur le thème « L'engagement en 1915, l'engagement en 2015 » au printemps dernier) permettant la rencontre entre les armées et différents publics et favorisant la diffusion de l'esprit de défense. Le secrétariat contribue également au bon déroulement de la remise du prix armées-jeunesse, qui récompense les actions de terrain menées par les unités au profit de la jeunesse, ainsi que des journées sport armées-jeunesse auxquelles participent près de 20 000 jeunes. Enfin, il coordonne l'offre du ministère en stages de haut niveau (environ 500 stages gratifiés ou rémunérés par an ouverts à des jeunes gens titulaires d'un diplôme du niveau bac + 3 à bac + 7). Dans le cadre des efforts consentis par le Gouvernement pour réduire le déficit des finances publiques, les crédits de fonctionnement alloués à la CAJ sont passés de 113 749 euros en 2012 à 88 000 euros en 2015. Par ailleurs, son secrétariat général s'est vu confier, sans renforcement de ses moyens en personnel, le soutien des activités dévolues au délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances ainsi qu'à son équipe.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83517

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense
Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4873

Réponse publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5979